

9-10 EDOUARD VII, A. 1910

droit d'être entendu et d'entendre les accusations portées contre lui. Mais je pense que le premier devoir du comité est de découvrir quelles sont les personnes accusées et les accusations portées. Notifions donc ces personnes de comparaître devant ce comité. Je crois que c'est ce que nous devrions immédiatement faire.

M. WILSON.—Vous voulez que M. Lumsden prononce ses accusations pour que nous en connaissions la nature.

Le PRÉSIDENT.—M. Lennox, vous en tenez-vous à votre motion?

M. LENNOX.—Oui; mais ce n'est pas ma motion, c'est celle de M. Barker.

Le PRÉSIDENT.—Voulez-vous avoir l'obligeance de la mettre par écrit?

M. LENNOX.—Vous vous rappelerez, M. le président, qu'il a été exprimé l'opinion l'autre jour qu'il n'y avait aucun doute que la Commission et M. Lumsden seraient représentés par un conseil, et que la chose était à désirer. Il a aussi été énoncé qu'il était préférable que le comité ne siègeât pas avant mercredi, parce que la Commission serait occupée à Québec ou ailleurs; et j'ai suggéré, pour faciliter les choses, que nous devrions avoir cette séance aujourd'hui. Il était entendu que cette séance serait principalement une séance d'organisation, et que nous préciserions la situation dans une certaine mesure. Maintenant, nous ne demandons pas un long ajournement, nous ne demandons qu'un ajournement à demain.

M. MACDONALD.—Das quel but, M. Lennox?

M. LENNOX.—Il n'est pas juste, dans une enquête aussi importante que celle-ci, dans laquelle d'immenses intérêts sont en jeu, qu'une partie soit représentée par un conseil, et que l'autre ne le soit pas.

M. MACDONALD.—Nous ne permettrons pas à M. Smith de se faire entendre.

M. LENNOX.—Je ne pense pas que M. Smith dise quoi que ce soit, je ne redoute aucunement cela. Je dis qu'avant de commencer cette enquête le public devrait être représenté par un conseil. S'il avait comparu un conseil pour M. Lumsden, et l'on prévoyait qu'il en serait ainsi, nous pourrions alors dire que le public était représenté; mais M. Lumsden affirme qu'il n'est représenté par aucun conseil, et qu'il ne désire pas l'être. Puis, monsieur, il est de notre devoir de ne représenter aucune personne ou aucun parti, mais de représenter le public dans cette enquête; en agissant ainsi, nous devrions voir à ce que cette enquête fût commencée ainsi qu'il le convient, et je vous soumetts, M. le Président, que nous ne devrions pas être forcés d'aller plus loin pour aujourd'hui. C'est la première raison; maintenant, d'un autre côté, la seconde raison est que cette minorité a droit, attendu que l'absence de conseil comparissant pour M. Lumsden nous prend par surprise, d'avoir l'opportunité de réfléchir à la situation.

M. MACDONALD.—C'est aussi ce que nous pensions, mais M. Lumsden désire quand même nous faire un exposé, sans avoir de conseil; nous jugerons ensuite s'il est nécessaire d'ajourner.

M. LENNOX.—On devrait par bienveillance ajourner la séance à demain, dans le but de réfléchir à l'attitude que nous prendrons à ce sujet; je soumettrai la question de cette manière au président, s'il ne peut la concevoir autrement.

M. MACDONALD.—C'est jusqu'ici la meilleure manière dont vous l'avez présentée, et c'est votre meilleur argument.

M. LENNOX.—Peu m'importe du moment que je protège l'intérêt public. Ayant, ainsi que vous le suggérez, présenté le meilleur argument, je désire le répéter et appuyer sur cet argument; nous demandons qu'il nous soit permis de réfléchir à l'attitude que nous devons prendre. Nous demandons cela comme une faveur spéciale.

Le PRÉSIDENT.—Si vous le présentez ainsi, c'est naturellement différent.

M. LENNOX.—Je vous le présenterai ainsi, et vous demanderai d'ajourner la séance.

Le PRÉSIDENT.—A quand voudriez-vous ajourner, à demain, à mercredi ou vendredi?

M. LENNOX.—Je ne pense pas que cela fasse aucune différence.

Le PRÉSIDENT.—Eh bien, que ce soit à demain.